

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 4 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire concernant les données historiques sur l'évolution du chômage.

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) s'est récemment donné un nouveau site internet. Il paraît toutefois que les bulletins de l'emploi datant d'avant 2014 aient disparu dudit site.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre est-il au courant de ces changements ?
- Pour quelles raisons les bulletins d'emploi des années antérieures à 2014 ne sont plus disponibles sur le site de l'ADEM ?
- Ces publications sont-elles disponibles ailleurs ? Dans la négative, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que les anciens bulletins devraient à nouveau être mis à disposition du public sur un site facilement accessible, et en priorité sur le site de l'ADEM ?
- Monsieur le Ministre peut-il enfin faire parvenir le troisième rapport annuel de la commission de suivi prévue à l'article L.621-4 du Code du travail

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

Réf.: NS /NW/mt/2015/qp 1657 transmis SCL

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 19 JAN. 2016	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Monsieur Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le  
Parlement  
Service Central de Législation  
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 18 janvier 2016

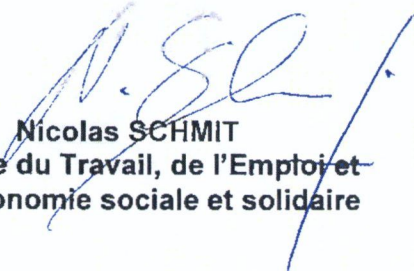
**Concerne: Question parlementaire n°1657 de l'honorable Député Marc Spautz**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire à la question parlementaire n° 1657 de l'honorable député Marc Spautz.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



  
**Nicolas SCHMIT**  
Ministre du Travail, de l'Emploi et  
de l'Economie sociale et solidaire





**Réponse à la question parlementaire n° 1657 de  
Monsieur le Député Marc Spautz**

Suite à la question parlementaire susvisée, l'ADEM se permet de donner les éléments de réponse suivants :

Le nouveau Portail de l'emploi de l'ADEM est en ligne depuis le 22 décembre 2015. Il a été conçu en tant que guichet d'information renseignant à la fois les demandeurs d'emploi sur les services de l'ADEM et les employeurs sur les mesures favorisant l'emploi.

Le but recherché était de donner un accès rapide et convivial à l'ensemble des informations et services dans le domaine de l'emploi. Pour des raisons de convivialité et d'ergonomie, il était impératif de ne pas surcharger le site en informations.

Il a donc été décidé de n'afficher que les bulletins mensuels des deux dernières années (2014 et 2015), chacune de ces 24 éditions mensuelles donnant également des informations sur le même mois de l'année précédente. Les utilisateurs du site disposaient des chiffres du chômage à partir de 2013.

Une solution a cependant été trouvée avec le CTIE pour publier de manière ergonomique sur le site les bulletins plus anciens. Les utilisateurs pourront prochainement retrouver les bulletins à partir de 2012, année où l'ADEM a procédé à une nouvelle définition des demandeurs d'emploi engendrant une rupture statistique.